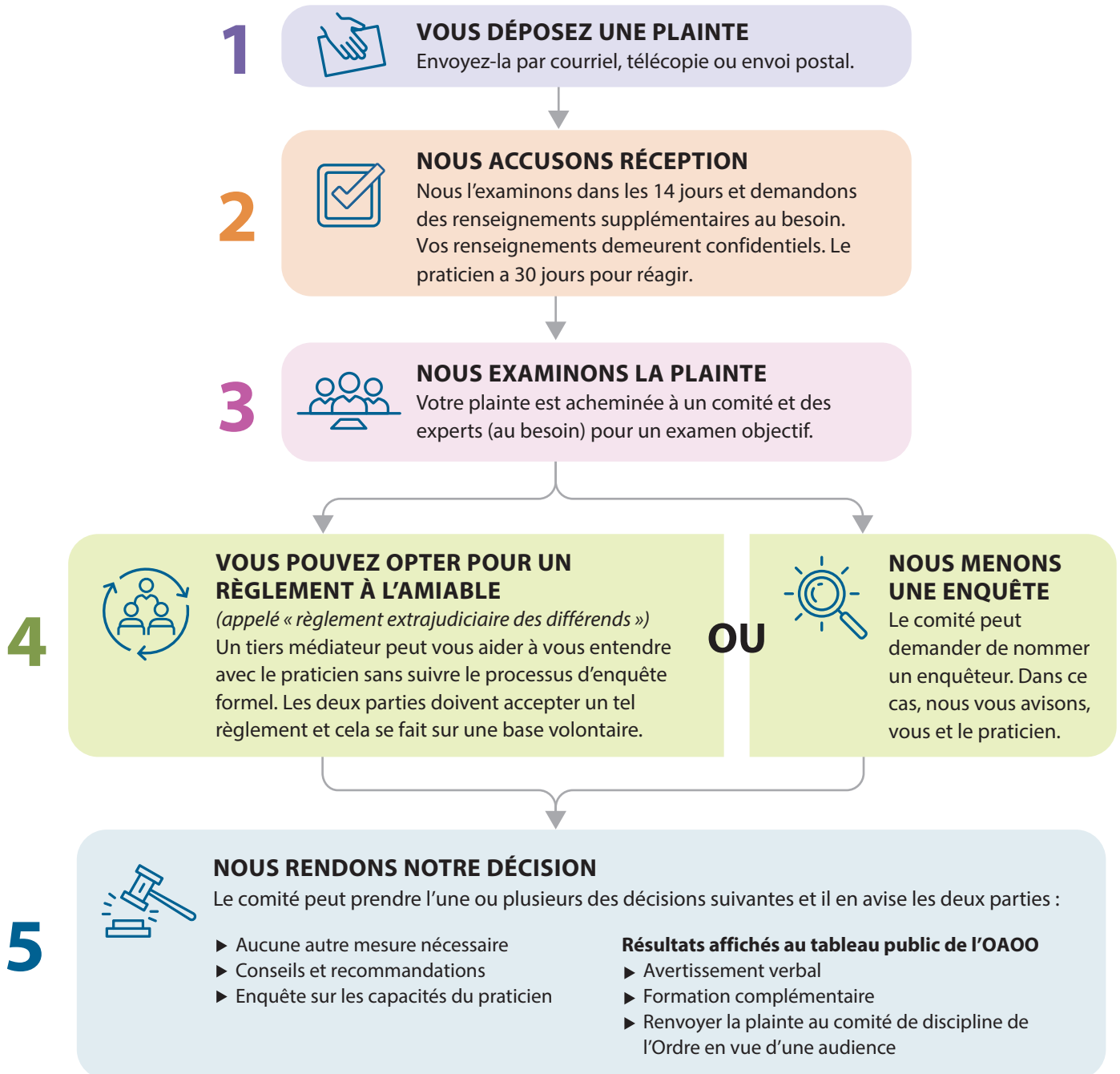




# PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

**Des soins sécuritaires, de qualité et conformes à l'éthique.** Comme patient, c'est ce à quoi vous avez droit lorsque vous voyez un audiologiste ou un orthophoniste réglementé en Ontario. Pour une plainte au sujet de la pratique ou du comportement d'un membre inscrit de l'OAAO, nous pouvons vous aider. Ce n'est pas difficile. Voici comment cela fonctionne.



**Des questions? Nous sommes là pour vous.** Envoyez un courriel à [conduct@caslpo.com](mailto:conduct@caslpo.com).

Pour en savoir plus : [caslpo.com/public/complaints](http://caslpo.com/public/complaints)